



Sans papiers, impôts et citoyenneté : Une manifestation le 4 février pour défendre des principes citoyens

L'action des travailleurs sans papiers pour leur régularisation donne lieu à beaucoup de commentaires, de fantasmes et, parfois, d'idées fausses. Il est donc nécessaire de rappeler certains grands principes et les enjeux du moment.

Dans une démocratie, le lien entre le citoyen et la collectivité s'effectue par l'impôt. Est donc citoyen de fait celui qui manifeste son consentement à l'impôt, c'est-à-dire celui qui paie ses impôts et déclare ses revenus. Un autre principe doit être rappelé : tous les contribuables, c'est-à-dire ceux qui contribuent aux charges publiques ou qui manifestent leur consentement à la contribution commune doivent être traités sur le même pied d'égalité.

Il s'agit là de principes de base, un pilier, du bon fonctionnement d'une démocratie qui veut en outre que chaque citoyen ait des droits et des devoirs. Or, en la matière, il reste beaucoup à faire pour les travailleurs sans papiers qui vivent et travaillent en France et qui y paient des impôts.

Mais alors qu'ils souhaitent respecter leurs devoirs, la porte des droits sociaux leur est fermée. Conditions de travail, situations précaires, droits sociaux inexistantes, tels est leur quotidien. Cette situation n'est humainement pas tenable.

C'est sur cette base et cette grille de lecture que l'Union SNUI SUD Trésor Solidaires s'est inscrite dans l'action menée par les travailleurs sans papiers et sera présente à leurs côtés lors de la manifestation du 4 février prochain après-midi (14h de place d'Italie à Bercy) et lors de l'audience au ministère dont l'objectif est d'obtenir du gouvernement le droit de vivre légalement et dignement sur le territoire où ils habitent, travaillent et paient des impôts et d'y être traités socialement et fiscalement comme tous les citoyens.